

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 30 mars 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/015/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES  
EQUIPEMENTS - Travaux de sécurisation des entrées des écoles et contrôle  
d'accès - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux  
travaux - Financement.**

21-36654-DGAAVE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La priorité de la municipalité actuelle est de sécuriser le bâti scolaire. Pour cela, depuis le début de la mandature c'est plusieurs millions d'euros qui ont été investis pour permettre aux écoliers et écolières d'étudier dans des locaux sécurisés et dignes.

Tel est l'objet de la présente délibération, puisque dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des entrées d'écoles et du contrôle d'accès de celles-ci, il est proposé de réaliser des travaux de mise en sécurité sur les équipements où il est nécessaire d'apporter des améliorations ou un remplacement de dispositifs anciens tels que portails, portillons, clôtures, visiophones...

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021 relative aux travaux, à hauteur de 800 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment auprès de L'État au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Est approuvée l'opération relative aux travaux de sécurisation des entrées des écoles et contrôle d'accès.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 800 000 Euros pour les travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, et notamment auprès de l'État au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**